



Réunion de la Commission Territoires

30 mai 2012

SYNTHÈSE

La commission Territoires s'est réunie le 30 mai 2012 sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe. Trois sujets ont été abordés : l'évolution du questionnaire du recensement de la population qui devrait connaître peu de modifications, mais significatives, la diffusion de données locales au carreau -soit une trentaine de nouveaux indicateurs-, et la mise à disposition fin 2012 de données supra-communales sur les nouveaux bassins de vie.

Le 31 mars 2011, le Bureau du Cnis a donné pour mandat à un groupe de travail de reconsidérer les questions du recensement de la population, afin de rendre compte de l'évolution de la société, des nouveaux besoins et des nouvelles sources statistiques, le strict maintien de la taille actuelle du questionnaire et la stabilité des séries déjà produites demeurant impératifs. Chantal Cases et François Clanché précisent que ces paramètres ont bien été intégrés dans la méthode de travail adoptée par le groupe -de taille restreinte, soit 14 membres issus des collectivités locales ou d'institutions utilisant les données du recensement-, qui a procédé à des auditions d'une quarantaine d'organisations et associations, et s'articulant autour de huit thématiques : famille et multi-résidence, emploi et activité, logement, origines géographiques et migration, mobilité résidentielle, santé et dépendance, formation et qualification, mobilité et déplacements.

Cet important travail de concertation -salué par la Commission- a permis d'aboutir à des propositions qui passent par l'ajout, la suppression et l'ajustement de questions, et par la réorganisation du questionnaire, notamment dans sa partie emploi. Certains sujets sont apparus prioritaires, tel le meilleur repérage **des liens familiaux**, la **qualité des logements**, ou encore **la santé et la dépendance**. L'introduction possible de questions d'ordre subjectif -ressenti de l'état de santé en particulier- a suscité des interrogations sur leur acceptabilité. L'expérience européenne permet de ne relever aucune réticence en la matière, mais des tests et des analyses complémentaires sont envisagés. Une première version du rapport est présentée devant le Bureau du Cnis le 02 juillet 2012.

Le rapport Cuillier¹ préconisait la diffusion d'informations statistiques localisées selon un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe, « **le carreau** ». Maryse Larpent de l'Agence d'urbanisme de Brest démontre l'apport important de cette méthode qui conduit à penser non plus en contour de zones fixes, telles les **Iris**², mais en termes de zones modulables en fonction de l'étude menée. Ainsi sur la métropole de Brest, l'élaboration d'une cartographie plus fine des quartiers permet une

¹ [Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire - n° 117 - septembre 2009](#)

² Iris : Îlots regroupés pour l'information statistique

meilleure mesure des disparités territoriales en matière de bas revenus, de logements sociaux, ainsi que d'implantation des familles avec enfants, et des personnes âgées. A Toulouse, la consommation foncière a été ainsi mesurée, orientant l'élaboration du plan local d'urbanisation et du schéma de cohérence territoriale.

Actuellement, le site de l'Insee propose une cartographie des estimations de population réalisées sur les carreaux de 200m x 200m. Jean-Luc Lipatz rappelle que le carroyage -qui s'affranchit de tout découpage administratif ou autre critère de communes...- complète les zonages existants. **Les données carroyées couvrent quasiment tout le territoire** (sauf Guadeloupe, Cayenne et Mayotte). Ressort alors des débats le souhait que cette méthode s'étende aux régions transfrontalières.

Devant une observation aussi fine, se pose le problème de la **confidentialité des données** : en effet, les données portant sur les revenus fiscaux ne sont diffusables que sur un ensemble d'au moins 11 ménages. De fait, sur les parties du territoire considérées « à risques », un « **brouillage** » est envisagé selon deux traitements possibles : la permutation d'individus d'un carreau avec les individus de carreaux voisins, ou l'imputation à un seul individu du revenu moyen considéré dans le carreau. Les données proposées ne décriront donc pas la situation exacte carreau par carreau, mais reproduiront la situation exacte sur un sous-ensemble suffisamment large.

Jean-Luc Lipatz annonce que **les données fiscales seront ainsi mises à disposition d'ici fin 2012, celles issues du recensement et de Pôle Emploi courant 2013, soit près de 30 indicateurs sur les ménages**. Des compléments pourront être envisagés et la Commission suggère que les utilisateurs soient consultés dans ce sens, insistant sur l'importance de mise à disposition de données sur le marché immobilier et la consommation foncière. En matière de diffusion, des outils de type Web services devraient être envisagés pour un meilleur accès à l'information.

Le rapport Cuillier préconisait une actualisation des zonages d'études, représentative des « aires de vie de la quotidienneté ». Pour ce faire, **s'appuyant sur la base permanente des équipements (BPE), les nouveaux bassins de vie -plus précisément bassins d'influence et d'accessibilité aux services-**, couvrent l'ensemble du territoire. La détermination de ces bassins s'appuie tout d'abord sur l'identification de pôles de services, puis sur l'estimation des déplacements -en temps de trajet- vers les équipements les plus proches. La Commission émet alors le regret que les hypothèses de flux entre les lieux de résidence et de consommation ne soient plus basées sur la fréquentation réelle des équipements comme auparavant avec l'inventaire communal.

Actuellement, si les travaux au niveau supra-communal sont validés, ceux portant sur les bassins de vie infra-communaux demeurent en chantier. Il est cependant **pévu que la composition des bassins de vie soient diffusés fin 2012 sur le site de l'Insee**. Les utilisateurs seront consultés quant à l'apport de cette redéfinition des bassins de vie dans deux ou trois ans.